

# CONSEIL MUNICIPAL - 15 janvier 2020 - 20h30

- **Versement d'un acompte sur la subvention C.C.A.S.**  
Le conseil autorise le versement d'un acompte de 5 000 € sur l'exercice 2020 au C.C.A.S. pour le paiement de factures.
- **Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget 2020**  
Le conseil autorise le mandatement avant le vote du budget, des dépenses d'investissement jusqu'à concurrence du quart des dépenses engagées en 2019.
- **Création d'un poste à temps complet**  
Le conseil décide d'ouvrir un poste à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe en prévision de l'avancement d'échelon d'un agent des services techniques. D'autre part des postes ouverts restant inoccupés (suite à des avancements de grades) sont supprimés. Le tableau communal des effectifs sera modifié en conséquence. Pour une meilleure connaissance des équipes oeuvrant au sein de la collectivité, il est proposé de créer un trombinoscope des agents associé à leurs champs d'action.
- **Lotissement de Vaugru 3 : révision du tarif de vente**  
créé en 2004, le lotissement a vu sa dernière vente de terrain en 2012. Depuis les 6 dernières parcelles restent à acquérir. Afin de faciliter d'éventuelles transactions, le conseil décide de ramener le prix de vente à 20 €/m<sup>2</sup>.
- **Cession d'un terrain cadastré AH 448 de 91 m<sup>2</sup>**  
Le conseil décide de la cession d'un petit terrain de 91 m<sup>2</sup> cadastré AH 448 pour 197,47 €.
- **Accessibilité des plans d'eau de Teillé et du Marais**  
le conseil valide la proposition de l'entreprise LTP pour des travaux d'accessibilité (cheminement/parking/enrochement/ponton) pour un montant global de 11 172,05 €HT.
- **Questions diverses**
  - Point sur le projet du transfert de la compétence « eau potable » à « Mellois en Poitou ». Négociations en cours entre les différents syndicats existants et la Communauté de communes pour trouver le meilleur consensus. Le transfert devra avoir eu lieu au plus tard en 2026.
  - Etat des permanences des samedis matin complété.
  - DIA : pas de préemption sur le projet de cession présenté.
  - Agenda :
    - Prochain conseil municipal le 12 février à 18h30,
    - commission communale des finances : le 24 février.

*Fin de conseil : 22h*